

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne est un organisme de formation dont son siège social est fixé à Auxerre – allée des bourdillats – 89000 Auxerre.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne conçoit, élabore et dispense des formations destinées aux citoyens, aux collectivités, aux entreprises sur l'ensemble du département de l'Yonne, seule ou en partenariat. Elle propose des sessions de formation au grand public, à des publics professionnels, aux entreprises, à des collectivités locales ou établissements publics.

Il est convenu de désigner par :

- UDSP 89 : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne.
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'UDSP 89.
- Formateur : la personne qui dispense la formation.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute formation payante dispensée par l'UDSP 89.

L'UDSP 89 se réserve le droit de modifier les conditions générales de vente à tout moment.

➤ **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'UDSP 89 pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

➤ **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Le prix TTC appliqué à la formation est celui en vigueur au jour de l'inscription. Il concerne les frais pédagogiques, à l'exclusion de tous frais de restauration ou d'hébergement. Le paiement est effectué par chèque bancaire, chèque postal, mandat, virement bancaire ou paiement en ligne, à l'ordre de l'UDSP 89 le jour de l'inscription.

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'UDSP 89.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'UDSP 89 aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'UDSP 89.

➤ **Horaires, accueil et formation**

La participation à la formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine des premiers secours.

La participation à une session de formation se fait sur inscription préalable auprès de l'UDSP 89, selon le calendrier des formations qu'elle définit.

L'UDSP 89 en accord avec le client définit les horaires et lieux de formation, en fonction du type de cette dernière. Concernant les clients individuels, les horaires et lieu sont communiqués sur la convocation. Cette inscription donne lieu à l'envoi par courriel d'une convocation.

L'inscription à une session de formation implique la participation à celle-ci à la date initialement prévue dans le respect du formateur et des autres participants.

Le formateur peut demander à toute personne qui perturbe le déroulement d'une formation de quitter la formation. Cette formation est cependant facturée au participant ou à la structure dont il dépend.

Le stagiaire s'engage à utiliser le matériel conformément à la réglementation en vigueur, à la notice d'utilisation et à respecter les règles de sécurité et les préconisations apportés par le formateur. Toute dégradation et usage exagéré du matériel sera facturé au client ou stagiaire selon le barème en vigueur chez le réparateur.

➤ **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 : 10 stagiaires ;
- Gestes qui sauvent : 15 stagiaires.

Seul une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'UDSP 89 peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation non justifié 48 heures avant la date de la formation, la facturation de l'UDSP 89 sera complète. Dans cette hypothèse, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'UDSP 89.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'UDSP 89 se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités. Le stage peut être reporté à des dates ultérieures.

➤ **Attestation**

A l'issue de la formation, l'UDSP 89 peut remettre une attestation de formation au stagiaire si ce dernier en fait la demande. Lorsque le participant a acquis les savoirs correspondants, un certificat lui est remis, postérieurement à la formation. Ce certificat peut être accompagné d'une documentation sur la formation suivie.

➤ **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'UDSP 89 est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

L'UDSP 89 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'UDSP 89, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'UDSP 89.

➤ **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'UDSP 89 pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'UDSP 89. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

➤ **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

➤ **Confidentialité et communication**

L'UDSP 89, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

L'UDSP 89 s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le client accepte d'être cité par l'UDSP 89

comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise l'UDSP 89 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

L'UDSP 89 se réserve le droit d'utiliser, les photographies qu'il a réalisées sur les actions de formation à des fins de promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, ...) sur lesquelles apparaissent les stagiaires.

Le client et le stagiaire peuvent signifier leur désaccord de publication par simple courrier, à tout moment et notamment sur les photos sur lesquelles il est reconnaissable.

➤ **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : UDSP 89 – allée des bourdillats 89000 Auxerre ou par voie électronique à : udsp89@orange.fr

En particulier, l'UDSP 89 conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée de 5 ans nécessaire à l'appréciation de la formation et à l'archivage.

➤ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'UDSP 89 à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux seront seuls compétents pour régler le litige.

Version en vigueur au 1^{er} mars 2024.

Le Président
UNION DEPARTEMENTALE
DES SAPEURS POMPIERS DE L'YONNE
Allée des Bourdillats
89000 AUXERRE

Lieutenant-colonel Gilles ROQUIER